

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 23 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier
Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier Bigot

Mme Tuffier a été nommée secrétaire.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame La Préfète nous informant de la mise en œuvre de la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe conduit à une actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet dans son ensemble précisant que la communauté de communes de l'Huisne sarthoise comptant 25 105 habitants n'est pas concernée par l'obligation de fusion qui découle de l'application des dispositions de la loi NOTRe.

Cependant huit communes, Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace, actuellement membres de la communauté de communes du Val de Braye, ont exprimé leur volonté de rejoindre la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

La commune de Gréez sur Roc est enclavée au centre de ces collectivités, elle se trouve donc contrainte d'opter soit pour un rattachement à la communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise, soit de rejoindre une communauté de communes d'Eure et loir

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, donne un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté de commune de l'huisne sarthoise tel que défini dans le projet et sans conséquences financières supplémentaires pour l'actuelle communauté de communes.

Devis complémentaire sur toiture logement communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de l'établissement du devis initial portant sur la réhabilitation de la toiture du logement communal situé route de Maint Maixent, la fourniture et pose d'une VMC et d'une sortie avait été oubliée. L'entreprise TISON à Sceaux sur Huisne, titulaire du marché nous présente son devis qui s'élève à 269,50€ TTC. Il sera rattaché à la facture et réglé au compte 2313 programme 69.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et charge M. le Maire de sa signature.

Décision modificative n°3 budget général.

Le Maire présente un état des comptes budgétaires et propose aux membres du conseil municipal les virements de crédits ci-dessous pour l'équilibre du budget :

Fonctionnement ;

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés :

Cpte 6413 : +1 100

Cpte 6451 : + 500

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Cpte 678 : - 1870

Investissement

Cpte 2313 programme 69 : + 270

021 : 270

023 : 270

Après délibération, les membres du conseil acceptent ces modifications à 15 voix pour.

Travaux Beauregard : Devis complémentaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de l'inspection télévisée sur une partie du réseau EU-EP de Beauregard, le rapport réalisé par la SAUR fait apparaître une importante dégradation de l'état des réseaux. C'est pourquoi, il serait souhaitable que la partie restante soit également contrôlée afin d'évaluer les futurs travaux de l'opération « enfouissement des réseaux à Beauregard ». Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SAUR, il s'élève à 1 928,20€ HT.

Après avoir pris connaissance de la nécessité de la réalisation de cette inspection ainsi que du devis, le conseil municipal, accepte ce dernier et charge Monsieur le Maire de sa signature à 15 voix pour. Cette facture sera réglée au compte 2158 budget assainissement car lié aux travaux de réhabilitation des réseaux prévu au budget primitif 2015, ainsi que la facture n° 372150009190 de 1040€ du 9 novembre 2015 (délibération du 26 octobre).

Décision modificative n°2 budget Assainissement.

Suite à la réception de factures liées à l'inspection télévisée pour les futurs travaux de réhabilitation des réseaux rue Beauregard, le conseil, après en avoir délibéré décide à 15 voix pour de procéder au virement suivant :

Compte 2315 : - 14 999,74

Compte 2158 : 14 999,74

Smirgeomes : Nouvelles règles pour les échanges de bacs.

Rappel des règles de dotation initialement :

Foyer 1 à 2 personnes : 80 litres

Foyer 3 à 4 personnes : 140 litres

Foyer 5 à 7 personnes : 240 litres

Foyer 8 à 10 personnes : 340 litres

Tout d'abord Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour l'année 2015 la collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les 15 jours et **le lundi à partir du 4 janvier 2015.**

Les particuliers auront une **période de six mois pour effectuer un changement de bac si nécessaire.**

Auparavant, l'échange pour un volume directement inférieur à la taille de son foyer était possible sans demander de justificatif et gratuit. Quant à l'échange pour un volume directement supérieur à la taille de son foyer, il était également possible sans demander de justificatif mais était payant à hauteur de 18€. Or les bacs de 80L ont augmenté considérablement au détriment des bacs de volume supérieur.

Par conséquent, de nouvelles règles ont été adoptées.

Aujourd'hui, l'échange pour un volume directement inférieur à la taille de son foyer n'est plus autorisé donc tout échange doit être justifié et si l'échange est bien justifié, il est payant à hauteur de 30€. En ce qui concerne l'échange pour un volume supérieur à la taille de son foyer, la règle est identique afin d'être juste et si échange justifié il est gratuit jusqu'au 30 juin 2016 (afin d'anticiper le passage à la collecte toutes les 2 semaines).

Compte rendu des travaux de Beauregard.

Début des travaux le mercredi 18 novembre, remise en état du parking de la salle de loisirs par l'entreprise concernée, 5 platanes ont été abattus, pas de poses de guirlandes prévues cette année. Les travaux de terrassement sont réalisés par l'entreprise Bezard (sous-traitant de Bouygues) Suite à des suppléments, la plus value sera prise en charge par le conseil départemental. La fin de travaux d'enfouissement est prévue fin janvier.

Divers :

Lecture du courrier du SDIS fixant l'enveloppe globale des contributions de la communauté de communes à 468 692€.

Rappel de la date du Noël des enfants pour un spectacle de Soko le Clown le samedi 28 novembre 2015 à 20h.

Colis de Noël : distribution entre le 11 et le 13 décembre 2015.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h
Approbation de la séance du 23/11/2015; le Maire Michel ODEAU